

| | |
|---|--|
| DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE | EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 14 février 2023 |
|---|--|

| Membres en exercice | Qui ont pris part à la délibération | Date de la convocation | Date d'affichage |
|---------------------|-------------------------------------|------------------------|------------------|
| 31 | 26 + 4 pouvoirs | 02 février 2023 | 03 février 2023 |

| N° délibération | Objet |
|-----------------|---|
| 2023-002 | Destination touristique – Plan d'actions et participation financière 2023 |

Le quatorze février 2023 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Barbara PERRON

BOLAZEC : Coralie JEZEQUEL

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, Josiane GUINVARC'H, Philippe ROBERT-DANTEC

BRENNILIS : Alexis MANAC'H, Marie-Noëlle JAFFRE

HUELGOAT : Marc QUEMENER, Marie-Brigitte BRETHERS, Jacques THEPAUT

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU, Eric GONIDEC

LOQUEFFRET : Sylvie ALLAIN, Marcel SALAÛN

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN, Christophe DANIEL

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

Pouvoirs : Brigitte COURBEZ à Hubert LE LANN, Anne ROLLAND à Jean-Yves BROUSTAL, Gérard TOSSER à Jacques THEPAUT, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL

Secrétaire de séance : Coralie JEZEQUEL

Rapporteur : Eric PRIGENT

La Destination Cœur de Bretagne Kalon Breizh rassemble 10 EPCI de Bretagne intérieure sur 3 départements. Le PETR COB est la structure « facilitatrice » support de cette entente entre intercommunalités.

La Destination bénéficie d'une stratégie marketing et d'une stratégie intégrée autour de 4 axes avec un plan d'actions validé annuellement par le COPIL de la Destination et les EPCI.

La convention de partenariat 2021-2025 a été approuvée en conseil communautaire le 05 février 2021.

Au dernier trimestre 2022, le Conseil Régional a acté la création d'un « Contrat de Développement Touristique » entre la Région et les Destinations touristiques de Bretagne pour la période 2023-2025. Il

sera l'outil majeur de mise en œuvre du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs. Les contrats seront organisés autour de deux grands volets :

- un contrat politique unique (avec engagements réciproques des différentes parties prenantes) ;
- un plan d'actions triennal élaboré par les territoires.

Le contrat intégrera les modalités de coordination, de mise en œuvre et de financement des projets.

Finalisation des nouveaux Contrats au cours du 1^{er} semestre 2023.

Le Comité de pilotage de la Destination, réuni le 2 décembre 2022, a validé le plan d'actions 2023 et son budget prévisionnel.

1/ Les principales actions du Plan d'actions 2023

Axe 2 : Favoriser l'itinérance comme mode de découverte

- Poursuite du travail de valorisation des boucles vélo locales, boucles VTT conventionnées, boucles en itinérances.
- Lancement d'un nouvel appel à projet visant notamment à améliorer l'accueil des clientèles itinérantes.
- Intégration de nouveaux parcours trail, création d'évènements, ateliers... et promotion de la Destination Trail.
- Poursuite du travail concernant l'amélioration de l'accueil des camping-caristes et vans (finalisation de l'état des lieux, élaboration d'une stratégie à l'échelle de la Destination et lancement d'une consultation juridique).

Axe 3 : Culture et patrimoine contribuant à valoriser une Destination insoupçonnée

- Développer et structurer une offre touristique autour de l'archéologie.

Axe 4 : Promouvoir et commercialiser une Bretagne Insoupçonnée

- Poursuite du partenariat avec le CRT pour promouvoir la Destination Cœur de Bretagne Kalon Breizh sur le marché français.
- Refonte de la carte touristique de la Destination.
- Valorisation de la Destination Trail sur un salon dédié.
- Promotion du territoire sur le site internet, les applications, les réseaux sociaux...
- Analyse des flux Vision Orange Tourisme (fréquentation des sites, déplacements des visiteurs...)

2/ Budget prévisionnel 2023 de la Destination et participation financière de Monts d'Arrée Communauté

| Dépenses | | Recettes | |
|-----------------------|------------------|---------------------------------------|------------------|
| Plan actions 2023 | 40 000 | CC de Haute Cornouaille | 5 446 |
| | | Polter Communauté | 4 480 |
| | | Monts d'Arrée Co | 4 653 |
| | | CC du Kreiz Breizh | 7 454 |
| | | Roi Morvan Communauté | 8 872 |
| Ingénierie | 101 433 | Guingamp Paimpol Agglo | 6 329 |
| | | Loudéac Communauté | 15 225 |
| | | Pontivy Communauté | 10 813 |
| | | Centre Morbihan Co | 5 675 |
| | | Baud Communauté | 4 639 |
| | | Subvention Région 2023 Ingénierie dev | 67 736 |
| Total dépenses | 141 433 € | TOTAL RECETTES | 141 433 € |

Nota : La clé de répartition est fonction du nombre de lits touristiques et du nombre d'habitants.

Envoyé en préfecture le 15/02/2023

Reçu en préfecture le 15/02/2023

Affiché le

ID : 029-200087197-20230214-2023002-DE

Il est proposé au conseil communautaire de délibérer sur la participation financière de Monts d'Arrée Communauté à hauteur de 4 653 € pour la mise en œuvre du programme d'actions 2023 de la Destination touristique.

Adopté à 24 voix pour, 1 abstention (Jean-Yves Crenn), 1 voix contre (Maryvonne Le Guillou)

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

La secrétaire,



Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 15 février 2023